

AVIS DE PROJET DE MARCHÉ

Le ministère de la Défense nationale (MDN), et plus particulièrement le Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD), doit effectuer des vérifications de solvabilité et fournir des rapports de solvabilité, selon les besoins du personnel du VCEMD, pour les demandes individuelles et multiples, à l'appui du processus d'enquête de sécurité.

Tout fournisseur qui répond aux exigences peut présenter une soumission.

Le MDN a l'intention d'attribuer un seul contrat pour ce besoin.

NIBS L005 Services d'établissement de rapports de solvabilité

Date de début prévue : avril 2023

Niveau d'effort total estimé (période initiale du contrat) : 288 000 rapports de solvabilité

Durée du contrat : La période du contrat sera d'environ deux (2) ans à compter de la date d'attribution du contrat, avec trois (3) périodes d'option d'un an.

Méthode de sollicitation : Processus concurrentiel

Exigences relatives à la sécurité : Cette demande de soumissions comprend des exigences strictes relatives à la sécurité. La LVERS – W6369-20-X054 personnalisée s'applique.

Cote de sécurité requise :	Cote de fiabilité
Cote de sécurité requise pour les ressources :	Cote de fiabilité

Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent.

Accords commerciaux applicables :

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCO), de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPA), de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH), de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et de l'Accord de libre-échange Canada-Corée du Sud (ALECC), s'il est en vigueur.

Le présent marché n'est pas réservé aux entreprises autochtones. Il n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

Les fournisseurs doivent consulter la demande de propositions (DP) pour voir tous les détails du besoin.

Le MDN se réserve le droit de ne pas accorder de contrat, indépendamment des propositions reçues.

En cas de différence entre cet avis et la DP, cette dernière a préséance.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

Le Canada se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs pour tout marché d'approvisionnement.

Voir les documents de demande de soumissions.